

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LOGICIEL ET PRESTATIONS DE CONSULTING

Art. 1 Champ d'application

Les présentes conditions générales sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre PVsyst SA et un Client, quelle que soit sa localisation. Elles s'appliquent à la vente de la licence d'utilisation non-exclusive du logiciel PVsyst et aux prestations de consulting par la société PVsyst SA. Toute dérogation aux termes de ce contrat devra faire l'objet d'un accord formel et préalable de PVsyst SA. PVsyst SA se réserve le droit de procéder à tout moment à des modifications de ces conditions, qui entrent en vigueur dès leur mise en ligne.

Dans l'éventualité d'une incohérence au niveau de la traduction des présentes conditions générales, la version française prime.

Art. 2 Confidentialité

PVsyst SA garantit à ses clients la confidentialité des informations transmises via le site www.pvsyst.com.

PVsyst SA n'utilise les informations transmises que pour honorer les commandes passées en ligne.

Les données personnelles des clients ne seront jamais transmises à des tiers.

Art. 3 Formation du contrat

Les contrats de vente sont réputés conclus lorsque l'acheteur a manifesté son accord sur une commande ou une formation et sur le prix. Tout paiement est ferme et définitif.

Art. 4 Accès au logiciel PVsyst

La licence d'utilisation non-exclusive du logiciel PVsyst est un abonnement annuel qui inclut l'accès à toutes les mises à jour pendant la durée de l'abonnement. L'abonnement est souscrit pour une année, il doit être renouvelé chaque année pour conserver une licence valide. Une licence par poste de travail est requise. Le début d'un nouvel abonnement commence lorsque PVsyst SA reçoit le paiement du client et délivre la clé d'activation. Le renouvellement d'un abonnement commence lorsque PVsyst SA reçoit le paiement de la facture si l'abonnement est échu ou à partir de la date de la fin de l'abonnement précédent si celui-ci est encore valable. L'abonnement annuel PVsyst7 doit être renouvelé au plus tard à la date anniversaire si l'utilisateur souhaite continuer à utiliser le logiciel sans interruption.

La souscription annuelle implique le passage d'une commande en ligne, au cours de laquelle le client accepte les présentes conditions de vente. Dès lors que le produit a été délivré, aucun remboursement ne sera effectué. La version d'évaluation valable un mois permet à l'utilisateur de tester les fonctionnalités du logiciel.

Le nom exact de la société enregistrée comme utilisatrice dans le compte PVsyst apparaît sur les rapports d'impression.

Art. 5 Identification du client

Le numéro de client est attribué par entreprise pour une même entité juridique, de même nom, dans un même pays, avec une seule adresse de facturation. L'adresse de facturation, sera modifiée uniquement sur délivrance d'un document officiel justifiant le changement. PVsyst SA délivre la/les licence(s) et fournit un support technique uniquement à l'utilisateur du programme dans le pays enregistré sur le compte client PVsyst.

Art. 6 Modalités de commande et de distribution

La souscription annuelle au logiciel PVsyst7 s'effectue directement en ligne.

La clé d'activation sera remise à l'utilisateur dans les jours qui suivent le paiement intégral du montant dû, avec la facture acquittée.

Les sessions de consulting ne se dérouleront qu'après le règlement intégral du montant dû.

Aucun escompte n'est accordé lors d'un règlement anticipé.

Art. 7 Prestations de consulting

7.1 Conditions et facturation

Les sessions de consulting en ligne ont une durée de 2h avec un maximum de 5 participants par session. Le programme précis des sessions est déterminé à l'avance et figure sur un devis délivré par PVsyst SA. Suite à l'acceptation du devis, les dates de sessions sont fixées et figurent sur la facture.

Le paiement de la facture implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Si une session porte sur l'étude d'un projet précis, celui-ci devra être transmis au plus tard 48h avant le début de la session.

Le paiement de la facture devra être reçu au plus tard 3 jours avant le début de la session.

7.2 Déroulement de la session

Les sessions se déroulent soit via la plateforme Microsoft Teams soit via sur une plateforme de salle virtuelle. Il est nécessaire d'installer le logiciel PVsyst sur un ordinateur et de disposer d'un casque et d'un micro afin d'échanger avec l'intervenant pendant la session de consulting.

En cas de force majeure, PVsyst SA se réserve le droit de reporter une session de consulting à une date ultérieure.

En cas d'annulation par le client moins de 24h avant la session, PVsyst se réserve le droit de facturer la session.

PVsyst ne donne aucune garantie sur le résultat des simulations réalisées pendant une session de consulting et aucune certification n'est délivrée.

Art. 8 Conditions et modes de paiements

8.1 Tarifs

La liste des prix est disponible sur le site Internet. Les tarifs sont exprimés hors taxes et en francs suisses. Une conversion en euros, en dollars et en livres sterling est affichée à titre indicatif. Un devis non contractuel peut-être établi en ligne et en francs suisse pour le logiciel uniquement.

8.2 Modes de paiement

Le paiement peut être fait par carte de crédit en ligne via Saferpay, ou par transfert bancaire.

Le paiement par carte de crédit peut se faire directement au moment du passage de la commande en ligne.

Le Client peut également passer une commande en demandant une facture à payer par transfert bancaire, cette facture pourra être payée soit par transfert bancaire, soit par carte de crédit.

La facture peut être établie en francs suisses, en euros, en dollars américains, ou en livres sterling et contient les coordonnées bancaires correspondantes. Une facture acquittée est transmise au Client après réception du paiement.

Le taux de change est déterminé par PVsyst SA, selon le cours du jour de l'établissement de la facture.

Tous les frais bancaires sont à la charge du client.

Art. 9 Taxes

9.1 Vente du logiciel

La TVA est applicable sur la vente de la licence d'utilisation non-exclusive du logiciel PVsyst, au taux en vigueur en Suisse, pour les clients dont le domicile ou siège social est situé en Suisse ou au Liechtenstein et s'ajoute au prix hors taxe.

Pour les clients, sis en dehors du territoire Suisse, la TVA suisse n'est pas applicable et la licence d'utilisation non-exclusive du logiciel est vendue hors taxe, sous réserve des précisions suivantes concernant les clients qui ont leur domicile ou leur siège social situé dans un État membre de l'Union européenne.

Pour les clients établis dans un État membre de l'Union européenne, la TVA suisse n'est pas applicable et la licence d'utilisation non-exclusive du logiciel est vendue hors taxe, à condition que le client fournisse à PVsyst SA un numéro de TVA intracommunautaire valide au plus tard au moment du passage de la commande en ligne. PVsyst SA procédera à une vérification de la validité du numéro de TVA intracommunautaire fourni par le client sur le système européen d'échange d'informations sur la TVA (VIES). A défaut de fournir un numéro de TVA intracommunautaire valide, la TVA au taux en vigueur dans l'État membre de l'Union européenne dans lequel le client a son domicile ou son siège social sera applicable à la vente du logiciel PVsyst et s'ajoutera au prix hors taxe.

Toute autre taxe éventuelle due dans le pays destinataire (pays où le client a son domicile ou son siège social), y compris toute autre taxe sur les ventes similaire à la TVA, est à la charge de l'Utilisateur.

9.2 Prestations de consulting

La TVA est applicable sur la fourniture des prestations de consulting, au taux en vigueur en Suisse, pour les clients dont le domicile ou siège social est situé en Suisse ou au Liechtenstein et s'ajoute au prix hors taxe.

Pour les clients, sis en dehors du territoire Suisse, la TVA suisse n'est pas applicable et les prestations de consulting sont facturées hors taxe, sous réserve des précisions suivantes concernant les clients qui ont leur domicile ou leur siège social situé dans un État membre de l'Union européenne.

Pour les clients établis dans un État membre de l'Union européenne, la TVA suisse n'est pas applicable et les prestations de consulting sont facturées hors taxe, à condition que le client fournisse à PVsyst SA un numéro de TVA intracommunautaire valide au plus tard au moment du passage de la commande en ligne. PVsyst SA procédera à une vérification de la validité du numéro de TVA intracommunautaire fourni par le client sur le système européen d'échange d'informations sur la TVA (VIES). A défaut de fournir un numéro de TVA intracommunautaire valide, la TVA au taux en vigueur dans l'État membre de l'Union européenne dans lequel le client a son domicile ou son siège social sera applicable à la prestation de consulting et s'ajoutera au prix hors taxe.

Toute autre taxe éventuelle due dans le pays destinataire (pays où le client a son domicile ou son siège social), y compris toute autre taxe sur les ventes similaire à la TVA, est à la charge de l'Utilisateur.

Art. 10 Fournisseur

La mise à disposition du logiciel est assurée exclusivement par PVsyst SA, il n'existe pas d'autres fournisseurs agréés du logiciel. Le logiciel PVsyst est uniquement disponible par téléchargement sur le site officiel suivant : www.pvsyst.com. Seule la version la plus récente du logiciel est disponible à la vente.

Art. 11 For juridique et droit applicable

Les présentes conditions générales et les rapports contractuels entre les parties sont régis par le droit suisse. Le for juridique est Genève.